



HAL
open science

Démocratie et égalité en Suède. Culture politique et pratiques sociales.

Nathalie Blanc-Noel

► **To cite this version:**

Nathalie Blanc-Noel. Démocratie et égalité en Suède. Culture politique et pratiques sociales.. Nordiques, 2013. hal-02892274

HAL Id: hal-02892274

<https://hal.science/hal-02892274>

Submitted on 7 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La culture politique au fondement des politiques d'intégration : les cas français et suédois.

Nathalie Blanc-Noël¹.

Le développement récent des travaux « d'histoire globale » a montré que le phénomène de la mondialisation est un phénomène ancien dans l'histoire de l'humanité² ; or ce point de vue a longtemps été occulté par le développement du paradigme nationaliste au dix-neuvième siècle. La « méthodologie nationaliste », comme l'appelle Ulrich Beck³, nous a en effet accoutumés à penser en termes d'identité et d'appartenance nationale, au lieu de penser en termes de mixité ou d'hybridité, ce qui serait pourtant une façon plus précise et plus scientifique de décrire la réalité anthropologique de la plupart des peuples vivant dans le monde contemporain⁴. Néanmoins, depuis la fin de la guerre froide, l'accélération de la mondialisation tend à remettre en question cette optique nationaliste. Les nations ne sont plus les seuls pourvoyeurs d'identité. Comme l'a montré Arjun Appadurai, des identités multiples se développent dans le monde entier, et la nation devient progressivement un niveau de référence identitaire parmi d'autres, entre le local et le mondial⁵...

A mesure que la mondialisation s'accélère, de nombreux pays qui, il y a peu encore, se reposaient sur un sentiment identitaire affirmé et où le sujet n'avait guère fait l'objet de débats, voient la question faire irruption sur leur scène politique. L'immigration est souvent au cœur des débats sur l'identité nationale, même si en réalité les identités nationales sont affectées par d'autres facteurs plus déterminants de leur évolution, tels l'avènement de la société post-industrielle ou l'affaiblissement des idéologies politiques... Mais parmi les différents flux qui tissent la toile de la mondialisation (flux de biens, de capitaux, d'images⁶), les flux de migrants sont un

¹ Nathalie Blanc-Noël est Maître de conférences en Science politique à l'Université de Bordeaux 4.

² Baylis, C. A. *The Birth of the Modern World*, Oxford, Blackwell, 2004. Clarke, Robert, *The Global Imperative*, Boulder, Westview Press, 1997.

³ Beck, Ulrich, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Paris, Aubier, 2006.

⁴ Nederveen Pieterse, Jan, *Globalization and Culture*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2004.

⁵ Appadurai, Arjun, *Après le colonialisme, les conséquences culturelles de la mondialisation*, Paris, Payot, 2001.

⁶ Ibid.

des aspects les plus concrets de la mondialisation qui soient soumis à l'expérience du citoyen ordinaire, ce qui explique qu'ils soient souvent au cœur du débat – et facilement récupérés par certains acteurs politiques pour enflammer celui-ci. Ceci est particulièrement vrai en Europe, où l'accélération récente de la mondialisation a coïncidé avec une augmentation de l'immigration. En 2005, la population européenne comprenait 8,6 % d'immigrés, soit 21 % des immigrés du monde entier⁷. L'Europe est le continent qui accueille le plus d'immigrés, et les experts de la Division de la population des Nations Unies prédisent que les flux d'immigrations à destination de l'Europe continueront à augmenter. Ils soulignent également le fait que l'Europe a besoin de l'immigration pour compenser le vieillissement de sa population⁸.

Dans la plupart des pays européens, on peut observer que les récits identitaires nationaux sont petit à petit remis en cause par l'immigration. Ce que nous appellerons ici « récit identitaire national » est le discours officiel façonnant l'identité nationale ; ce discours, incluant des éléments symboliques, se réfère à des épisodes et à des personnages historiques, à des références culturelles, etc. En Europe, ces récits ont en général été établis au 19^{ème} siècle puis diffusés – comme ils le sont encore aujourd'hui – par les écoles publiques, la littérature et les beaux-arts, mais aussi par l'armée au moment du service national, ainsi que par les médias, les discours politiques et les cérémonies officielles. Les récits identitaires nationaux constituent l'expression populaire et basique des nations comme *communautés imaginées*, pour reprendre l'expression de Benedict Anderson⁹. D'une certaine manière, ces récits nationaux ont toujours relevé de la fiction. Dans le cas de la France, par exemple, le récit camoufle le fait que le pays est une mosaïque de peuples anciens qui ont été réunis puis unifiés par les rois et les guerres. Alors que François 1^{er} a tenté d'imposer l'usage du français comme langue administrative dès le 16^{ème} siècle, ce n'est pas avant la fin du 19^{ème} siècle qu'il a été parlé par tous les Français, lorsque Jules Ferry créa une école publique, gratuite et surtout obligatoire pour tous les petits Français... Pour mettre en lumière le caractère artificiel des récits

⁷ Jamet, Jean-François, L'Union européenne et l'immigration, *Questions d'Europe*, 2006, n°42.

⁸ Catherine Wihthol de Wenden, Démographie, immigration, intégration, *Questions d'Europe*, octobre 2008, Fondation Robert Schuman, www.robert-schuman.org. United Nations, *Replacement Migration : Is it a Solution to Declining and Ageing Population ?* New York, ESA/P/WP.160, 2000.

⁹ Anderson, Benedict, *Imagined Communities*, London, Verso, 1983.

identitaires nationaux, on peut se référer au livre écrit par Anne-marie Thiesse sur la construction des identités nationales en Europe à partir de la fin du 18^{ème} siècle¹⁰. Cette historienne du CNRS explore l'époque où les intellectuels de toute l'Europe (tels que le poète Geiger en Suède ou les frères Grimm en Allemagne) se mirent à écrire les récits identitaires nationaux de leurs pays, partant à la découverte des « grands ancêtres » de leurs nations respectives dans les profondeurs de la culture paysanne, en particulier dans les contes et les chansons populaires. Dans bien des cas, il fallut faire un choix parmi plusieurs « grands ancêtres » potentiels, ressortissants de peuples qui avaient été présents sur le territoire au cours des siècles... En 1795, un historien nommé Volney proposa de porter le choix sur les Celtes et en particulier les Bretons... Mais le « projet breton » de Volney échoua, pour la bonne raison que ces ancêtres-là avaient déjà été pris par l'ennemi héréditaire que constituait à cette époque la Grande-Bretagne¹¹... Et c'est ainsi que des générations d'écoliers français – dans la métropole comme dans les colonies – apprirent que leurs ancêtres étaient des Gaulois à la chevelure d'or...

Les récits identitaires sont des constructions sociales. Mais s'ils sont construits, ils peuvent évoluer, et être reconstruits lorsqu'ils ne collent plus à la réalité, ou lorsqu'ils n'ont plus la capacité de rassembler les citoyens. Au début du 21^{ème} siècle, le besoin de faire évoluer les récits identitaires se fait urgent, parce que les migrations ont engendré des problèmes qui ne peuvent être résolus uniquement par des politiques sociales. Dans plusieurs pays européens, des phénomènes tels que des explosions de violence urbaine, la montée des fondamentalismes religieux, ainsi que de partis extrémistes anti-immigration, ont fait leur apparition. Sont également apparues des demandes, de la part de citoyens issus de l'immigration, d'être reconnus comme des citoyens ordinaires. De tels phénomènes sont révélateurs d'un malaise, d'une insatisfaction, du sentiment qu'il y a là un problème majeur qui n'est pas résolu. Cependant, aucun pays européen ne semble avoir trouvé de solution idéale. On peut dire qu'il existe en Europe deux modèles principaux d'intégration des populations d'origine étrangère : le premier est le modèle multiculturel, qui reconnaît officiellement qu'une pluralité de cultures contribue à

¹⁰ Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales, Europe XVIIIème-XXème siècle*, Paris, Seuil, 2001. Coll. Points.

¹¹ Ibid. p. 50.

former l'identité nationale. Ce modèle est celui du Royaume Uni, de l'Allemagne, des Pays-bas et de la Suède. Le second modèle est le modèle assimilationniste, où les populations étrangères sont invitées à se couler dans le moule du contrat social et de ses valeurs. C'est le modèle de la France, de la Suisse ou du Danemark.

Pour comprendre comment les récits identitaires nationaux peuvent s'adapter à l'évolution de la population d'un pays dans un environnement mondialisé, il peut être intéressant de comparer plusieurs pays européens. Les cas de la Suède et de la France sont particulièrement intéressants, parce qu'ils semblent au premier abord être complètement opposés sur plusieurs aspects. La Suède n'a jamais eu de colonies et a connu une immigration tardive ; elle a pourtant réalisé une adaptation de son récit identitaire national en se proclamant multiculturelle. La France au contraire fut le second empire colonial au monde et son immigration est ancienne, or son discours identitaire reste un discours républicain, égalitaire, qui refuse de prendre en compte les différences culturelles. Il nous semble donc intéressant de chercher à comprendre comment la Suède gère l'évolution de sa population en dépit de son relatif manque d'expérience en matière d'immigration, alors que la France, qui est le deuxième pays d'immigration en Europe ne semble guère y parvenir. Mais nous nous demanderons aussi si cette façon d'envisager la question n'est pas trop simpliste : le multiculturalisme suédois est-il authentique, et l'assimilationnisme français est-il absolu, ou les deux modèles tendent-ils à se rapprocher¹² ?

Cet article analysera en premier lieu les données essentielles concernant l'immigration dans les deux pays. Il étudiera ensuite leurs récits identitaires nationaux, en cherchant à repérer leurs capacités d'adaptation à la mondialisation culturelle. Enfin, il examinera les politiques d'intégration des deux pays pour vérifier si elles relèvent des modèles du multiculturalisme ou de l'assimilationnisme ou s'il existe des éléments de convergence entre elles.

1 – L'immigration en Suède et en France.

D'un point de vue historique, la Suède n'est pas un pays d'immigration, mais plutôt une terre d'émigration. En effet, plus d'un million de Suédois ont émigré en

¹² Voir aussi l'article de Cyril Coulet dans le présent numéro.

Amérique du nord entre le milieu du 19^{ème} siècle et 1930. En 1930, la population suédoise était très homogène. Le recensement de 1930 enregistrait moins de 1 % d'étrangers, mais ce chiffre incluait des Sâmes (ou Lapons) et des Finnois, populations autochtones aujourd'hui reconnues comme minorités nationales¹³. La situation changea à partir de la seconde guerre mondiale. L'histoire de l'immigration en Suède peut être alors divisée en cinq périodes :

- Entre 1938 et 1948, les immigrants provenaient de pays voisins, avec notamment l'arrivée de juifs norvégiens et danois, ainsi que de réfugiés des pays Baltes.
- Entre 1949 et 1971, il y eut une immigration économique en provenance de Finlande et d'Europe du sud (Grèce et Yougoslavie). La Suède mit officiellement un terme à l'immigration de travail en provenance des pays non-européens en 1972, comme le firent la plupart des pays européens à cette époque.
- Entre 1972 et 1989, cependant, les flux d'immigration continuèrent à croître, du fait du regroupement familial et des demandes d'asile en provenance de pays en voie de développement et d'Europe de l'est.
- Entre les années 1990 et 2008, la Suède accueillit des demandeurs d'asile en provenance d'Europe du sud et de l'est, ainsi que des travailleurs européens bénéficiant de la libre circulation des travailleurs.
- en 2008, la Suède a décidé de rouvrir ses portes à l'immigration de travail. Le nouveau système est plutôt généreux, comparé à celui d'autres pays européens. Basé sur les besoins des employeurs, il permet à des travailleurs en provenance de pays non-européens d'obtenir un permis de résidence après quatre ans d'emploi¹⁴. En 2008, selon l'institut *Statistics Sweden*, 17,9 % de la population suédoise avait des origines étrangères¹⁵ (c'est-à-dire étaient nées étrangères ou nées Suédoises avec deux parents étrangers), et 6,1 % de la population était étrangère. Au total, plus de 20 % de la population « a des origines dans un autre pays et une autre culture »¹⁶.

¹³ Runblom, Harald, Swedish Multiculturalism in a Comparative Perspective, *Sociological Forum*, 1994, vol. 9, n°4, pp. 623-640.

¹⁴ Billström, Tobias (Minister for Migration and Asylum Policy), Sweden Opens Doors for Migrants, *The Hindu*, November 4th, 2008.

¹⁵ Statistics Sweden, *Summary of Population Statistics 1960-2008*, corrected version 2009-05-13. www.scb.se.

¹⁶ SOU 2007:47 9.

En France, l'immigration est un phénomène très ancien. Selon Patrick Weil, elle remonte au 13^{ème} siècle. A l'époque récente, l'histoire de l'immigration peut être divisée en six phases :

- dans les années 1880, la France était une terre d'émigration ; on y dénombrait environ 3 % d'étrangers. Mais l'immigration augmenta très rapidement en réponse aux besoins du développement industriel. En 1930, la France était le pays où l'on dénombrait le plus grand nombre d'immigrés au monde : ils représentaient 6,58 % de sa population (plus qu'aux Etats-Unis)¹⁷. Les immigrés provenaient essentiellement d'autres pays européens, parce que les travailleurs de l'empire colonial auxquels on avait donné un emploi au cours de la guerre « n'avaient pas donné satisfaction »¹⁸. Néanmoins, l'immigration en provenance d'Afrique du nord se développa, car en 1919, on accorda aux Algériens le droit de venir travailler dans la métropole sans permis de séjour. L'immigration se développa encore, en dépit des efforts législatifs faits dans les années 30 pour protéger les travailleurs français en ces temps de chômage, et pour renvoyer les immigrés chez eux. De plus, après la première guerre mondiale, la France accorda le droit d'asile à des réfugiés politiques, en provenance de Russie puis d'autres pays de l'est.
- Après la seconde guerre mondiale, de nombreux immigrés arrivèrent d'Algérie, une loi de 1947 autorisant la libre circulation des travailleurs entre la métropole et l'Algérie.
- En 1974, comme la Suède, la France mit fin à l'immigration de travail ; Une fois encore, la France tenta d'organiser le départ des immigrés, mais le projet échoua. De nombreux gouvernements de droite comme de gauche adoptèrent l'objectif de « l'immigration zéro ». Néanmoins les flux d'immigration ne furent pas taris en raison du regroupement familial et du droit d'asile.
- dans les années 90, les politiques visant à endiguer l'immigration et à sanctionner l'immigration irrégulière se renforcèrent – comme partout en Europe, ce qui eut pour effet un déclin des entrées permanentes dans le pays.
- en 2006, une nouvelle politique dite « d'immigration choisie » a vu le jour¹⁹ : des permis de séjour sont accordés à des travailleurs hautement qualifiés, et les étudiants étrangers peuvent être autorisés à travailler quelques temps après leurs

¹⁷ En 1931, il y avait en France 515 étrangers pour 100 000 habitants, contre 492 aux Etats-Unis.

¹⁸ Weil, Patrick, *La France et ses étrangers*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

¹⁹ Loi CESEDA du 24 juillet 2006.

études. Mais les travailleurs non-européens sont soumis à des quotas par type d'emploi. De plus, le contrôle de l'immigration illégale, ainsi que les mesures de reconduite des immigrés en situation irrégulière sont renforcées.

La France est le second pays européen en nombre d'étrangers en valeur absolue (4,9 millions de personnes, soit 8,1 % de la population)²⁰, après l'Allemagne. Selon la définition de l'INSEE, un immigré est « *une personne vivant en France, née étrangère dans un autre pays* »²¹. Du fait de l'interdiction constitutionnelle de discriminer les citoyens en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse, il est difficile de connaître, comme en Suède ou dans les pays nordiques, le nombre de Français ayant des parents étrangers. Toutefois, les démographes estiment que le nombre de Français ayant des origines étrangères est de 22,5 %²², ce qui signifie qu'un Français sur quatre a au moins un de ses grands-parents né à l'étranger, et un sur trois si l'on prend en considération les 8 arrière-grands-parents. En Suède, la proportion est comparable : 20 % de la population a des origines étrangères. La proximité de ces chiffres est d'autant plus surprenante que la Suède n'a pas de passé colonial. Les chiffres montrent aussi que depuis les années 1980, l'immigration a augmenté proportionnellement plus vite en Suède qu'en France. L'accélération de l'immigration au cours des dernières décennies a donné à la Suède un visage totalement nouveau, alors qu'en France, l'évolution s'est faite de façon plus graduelle.

Cela pourrait constituer une première explication au fait que la Suède, où l'immigration est relativement récente, est passé de l'assimilationnisme au multiculturalisme, alors que la France n'a pas modifié son récit identitaire. En Suède, l'immigration est plus récente et a été plus rapide qu'en France. De plus, la grande majorité des nouveaux venus n'avait pas de lien préalable avec la culture suédoise. C'est pourquoi le besoin de politiques d'intégration et d'adaptation du récit identitaire national a sans doute été plus pressant en Suède. En France au contraire, les deux

²⁰ Wihtol de Wenden, op. cit. 40 % de ces immigrés avaient la nationalité française en 2004.

²¹ Catherine Borrel, Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005, Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004, *INSEE Première*, août 2006, n°1098. Cette définition signifie que les immigrés sont les personnes nées à l'étranger et venues sur le sol français, ainsi que les personnes nées à l'étranger et naturalisées (Français par acquisition). Les étrangers nés en France de parents étrangers ne sont pas comptabilisés parmi les immigrés, à la différence de la Suède.

²² Mellon, Christian, Immigration, les faits, les chiffres, les débats, Ceras, revue *Projet*, 23 mai 2008, <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=162>.

tiers des immigrés proviennent de l'ancien empire colonial. Avant leur arrivée, ils partageaient déjà certains éléments de la culture française, tels que la langue et la culture générale, mais aussi une connaissance des institutions et du système juridique français qui avaient été exportés dans leur pays. Quant à ceux qui ne proviennent pas de l'ancien empire colonial, nombre d'entre eux ont eu des contacts avec la culture française, par le biais de la francophonie (la Roumanie, par exemple, est membre de la francophonie). C'est pourquoi la France, au récit identitaire universaliste, n'eut pas besoin de donner de réponse particulière à un problème de cohabitation culturelle, alors qu'en Suède, la cohabitation des cultures fut davantage ressentie comme un problème urgent appelant des réponses. Il est très intéressant de souligner que lorsque les premiers débats sur le multiculturalisme se firent entendre en France, à la fin des années 1980, ils furent provoqués par des jeunes immigrés des 3^{ème} ou 4^{ème} générations. Ces jeunes étaient pleinement intégrés sur le plan culturel, mais le problème était avant tout un problème d'intégration sociale²³.

Cependant, on peut faire l'hypothèse qu'une explication complémentaire aux postures suédoise et française peut se trouver dans le contenu du récit identitaire national de chaque pays. L'hypothèse développée ici sera que le contenu d'un récit identitaire peut faciliter son adaptation à l'évolution de l'environnement – telle que l'accélération de la mondialisation culturelle - dans certains cas, mais l'empêcher dans d'autres.

2 – Les récits identitaires suédois et français.

La Suède a longtemps été dépeinte comme une exception, en raison de son homogénéité ethnique... Aujourd'hui, ce discours – qui fut davantage un mythe officiel qu'une réalité anthropologique²⁴ - est aujourd'hui obsolète. Dans la documentation officielle publiée par l'Institut suédois, on peut lire que « *La Suède est une société multiculturelle. Environ un cinquième de la population a des racines dans*

²³ Dominique Schnapper fait une distinction entre « l'intégration culturelle », c'est-à-dire l'adoption de la culture du pays hôte, et l'intégration « structurelle » ou « sociale », qui consiste en la participation à la vie collective et aux échanges sociaux. Elle remarque que l'intégration culturelle a toujours été plus rapide et plus facile que l'intégration structurelle. Schnapper, D. L'échec du modèle républicain ? Réflexion d'une sociologue, *Annales. Histoire, Sciences sociales* 2006-4, pp. 759-776.

²⁴ Ce discours omettait entre autres de mentionner le peuple Sâme ou la forte influence allemande au temps de la Hanse...

d'autres pays. L'immigration a rendu la Suède plus ouverte, plus internationale et plus multiculturelle »²⁵. Aujourd'hui en effet, si la Suède est une exception, c'est parce qu'elle a radicalement modifié son récit identitaire national : le pays « le plus homogène du monde » est devenu un pays officiellement multiculturel. Le changement s'est produit en 1974, lorsque le droit de conserver sa langue, sa religion et sa culture d'origine fut inscrit dans la constitution²⁶.

Le récit identitaire national suédois a connu plusieurs adaptations au cours de l'histoire. Un changement majeur se produisit lorsque la Suède perdit sa position de grande puissance de la Baltique, puis se rétrécit encore avec la perte de la Finlande en 1809. Le récit identitaire traditionnel, basé sur le passé glorieux des ancêtres goths fut alors modifié. Un nouveau récit combina ce passé à l'élaboration d'un mythe viking, œuvre de poètes tels Esaias Tegnér et Erik Gustaf Geiger. Une des valeurs principales mises en avant dans ce récit, largement diffusé dans la littérature, par exemple dans les livres d'Almquist, était la pauvreté, désormais le lot de la petite nation isolée qu'était devenue la Suède. La pauvreté était combinée aux valeurs luthériennes. La nation était dépeinte comme laborieuse et industrieuse, cultivant la discipline et la maîtrise de soi plutôt que le désir de revanche²⁷. La figure du paysan était centrale dans ce récit ; elle fut sacralisée au cours du dix-neuvième siècle, à l'époque du romantisme national. Le paysan était considéré comme le fondement du peuple, le *folk*, ainsi que l'héritier des Vikings. C'était, selon Geiger, la figure « *d'un paysan ancien et nordique, à une époque où il n'y avait ni esclaves ni maîtres, un homme politique qui se rendait à l'assemblée pour faire la loi* »²⁸. Le roi était traditionnellement considéré comme l'allié des paysans contre les classes privilégiées ; c'est pourquoi, par transposition, lorsque le système politique entama sa démocratisation, l'Etat fut considéré comme le libérateur de l'individu. Ce qui fait dire à Lars Trägårdh que la culture politique suédoise est « *plus proche de Rousseau et de la notion de volonté générale que de la notion de séparation des pouvoirs de*

²⁵ Swedish Institute, *This is Sweden*, Fact Sheet FS6, May 4th, 2009.

²⁶ Regeringsformen 1974, Chapitre 1, paragraphe 2.

²⁷ Stråth, Bo, Poverty, Neutrality and Welfare : Three Key Concepts in the Modern Foundation Myth of Sweden, in : Stråth, Bo (ed.), *Myth and Memory in the Construction of Community*, Bruxelles, Peter Lang, 2000.

²⁸ Trägårdh, Lars, Sweden and the EU, Welfare State Nationalism and the Spectre of Europe, in : Hansen, L. Waever, O. *European Integration and National Identity*, London, Routledge, 2002, p. 135.

Montesquieu ou du soupçon libéral de Locke sur le pouvoir excessif de l'Etat ». Elle est « plus démocratique que libérale »²⁹.

Avec la montée en puissance de la social-démocratie, dans les années 1930, le récit identitaire évolua à nouveau. Lars Trägårdh montre que la social-démocratie suédoise eut deux caractéristiques : premièrement, elle opéra un glissement vers un « socialisme national étatiste », c'est-à-dire qu'elle rejeta l'hostilité du marxisme classique à l'égard de l'Etat bourgeois, ainsi que l'idée qu'il devait disparaître. Deuxièmement, elle eut tendance à remplacer le concept de classe par celui, plus englobant, de « *folk* ». Ainsi, l'accent fut mis sur la tradition suédoise et nordique et sur la position centrale de la paysannerie au sein de la nation. C'est pourquoi la culture suédoise est basée sur un principe de « nivellement »³⁰. L'Etat est l'allié du peuple, car il éradique les privilèges. Le contrat social est passé entre l'individu et l'Etat au dépend des institutions, ce qui constitue une grande différence avec les autres pays européens. La valeur fondamentale du récit identitaire est l'égalité. Ceci fut parfaitement bien résumé par Per Albin Hansson au congrès du Parti social-démocrate de 1928, lorsqu'il formula le concept de *folkhemmet*, la nation comme « maison du peuple ». La social-démocratie devint la première force politique, mais il s'agissait moins d'un parti de classe que d'un parti représentant tout le peuple. Dans un tel contexte, la nation, l'Etat et la société devinrent quasiment synonymes.

Au cours du 20^{ème} siècle, deux dimensions supplémentaires furent ajoutées au récit identitaire national. La Suède devint le prototype de la modernité et un Etat à la fois neutre et engagé. En ce qui concerne le premier de ces éléments, la Suède parvint à combattre la pauvreté jusqu'à devenir un des Etats les plus prospères au monde dans les années 60, époque où le mythe du modèle suédois commença à se développer, tant en Suède qu'à l'étranger³¹. La Suède fut considérée comme un Etat providence d'avant-garde, avec l'égalité, la prospérité, la liberté et la démocratie comme valeurs fondamentales. Le second élément ajouté à cette époque, la

²⁹ Ibid. p. 143.

³⁰ Ibid.

³¹ Avec le livre du journaliste américain Marquis Childs, par exemple : Childs, Marquis, *Sweden : The Middle Way*, New Haven, Yale University Press, 1936.

neutralité, prit une importance particulière au cours de la guerre froide³². La Suède adopta une politique de neutralité active, critiquant l'impérialisme des grandes puissances et faisant front avec le tiers-monde pour la défense de la paix et de la justice. Les leaders sociaux-démocrates tels Olof Palme occupèrent une place déterminante dans l'élaboration de cette partie du récit identitaire³³. Ils établirent un lien entre le bien-être économique et l'internationalisme, et entre l'internationalisme et la solidarité, le modèle suédois reposant sur un principe universaliste. Ainsi les valeurs et les accomplissements de l'Etat-providence social-démocrate devaient être exportés, partagés avec les peuples en souffrance du monde entier. La Suède, un des pays les plus généreux au monde envers ses propres citoyens, devint aussi l'un des plus généreux donateurs en matière d'aide au développement³⁴. Selon Arne Ruth, le « tiers-mondisme » devint un aspect central de l'identité nationale suédoise : « *L'égalité chez soi et la justice à l'étranger ont été considérées comme des valeurs complémentaires et se renforçant mutuellement* »³⁵.

L'engagement de la Suède sur la scène internationale eut, de façon logique, un impact sur sa politique d'immigration. Dans les années 70 et 80, l'accueil de réfugiés politiques en provenance du tiers-monde fut le prolongement de la diplomatie solidaire de la Suède. Le multiculturalisme fut introduit en 1974 dans le récit identitaire national par Olof Palme. La disposition permettant aux immigrés de conserver leur propre culture fut adoptée au cours de son premier mandat de Premier ministre. Mais il est intéressant de remarquer qu'elle fut soutenue par un consensus politique fort. Le récit identitaire national contenait incontestablement des éléments et des valeurs permettant d'inclure les immigrés dans la « maison du peuple ». Ainsi, la politique d'immigration qui fut d'abord assimilationniste effectua dans les années 70 un passage au multiculturalisme, alors que l'internationalisme était devenu une valeur fondamentale du modèle suédois. Dans le cas de la France, les choses sont très différentes.

³² Blanc-Noël, Nathalie, *La politique suédoise de neutralité active. De la seconde guerre mondiale à l'adhésion à l'UE*. Paris, Economica, 1997. En ligne sur : <http://www.stratisc.org>.

³³ Misgeld, K. Molin, K. Åmark, K. eds., *Creating Social Democracy, A Century of the Social Democratic Labor Party in Sweden*, The Pennsylvania State University, 1992.

³⁴ Blanc-Noël, N. op. cit. Bergman, Annika, Co-Constitution of Domestic and International Welfare Obligations. The Case of Sweden's Social Democratically Inspired Internationalism, *Cooperation and Conflict*, 2007, vol. 42, n°1, pp. 73-99.

³⁵ Ruth, Arne, The Second New Nation : the Mythology of Modern Sweden, *Daedalus*, Winter 1984.

Le récit identitaire national français date de la Révolution de 1789, mais il fut complété au 19^{ème} siècle, au cours de la 3^{ème} République. C'est à cette époque que certains symboles nationaux ont été adoptés, tels la figure de Marianne ou le 14 juillet. L'école de Jules Ferry a largement diffusé le récit identitaire, par le biais de manuels tels *Le tour de France par deux enfants* de Gaston Bruneau ou les manuels d'histoire d'Ernest Lavisse, inspirés de l'œuvre de Jules Michelet³⁶. L'historien Eugen Weber montre qu'il fallut attendre la fin du 19^{ème} siècle (donc l'école publique et le service militaire) pour que se développe, dans la population rurale, majoritaire à cette époque, un sentiment national³⁷. Il peut paraître paradoxal que la France, pays de la Révolution, n'ait jamais vraiment placé le peuple au centre de son récit identitaire – comme l'ont fait les pays nordiques. En effet, les révolutionnaires, qui appartenaient essentiellement aux élites cultivées, aristocratie et bourgeoisie, n'ont pas suivi les prescriptions de Rousseau : au lieu de donner le pouvoir au peuple compris comme une addition des citoyens réels, ce qui aurait pu conduire à un bouleversement social trop radical, en particulier au sujet du droit de propriété, et de la forme du régime (le peuple étant favorable au roi), les acteurs de la Révolution ont préféré suivre les conceptions de Montesquieu et de Siéyès, et attribuer le pouvoir à la nation, concept abstrait et juridique, transcendant le peuple réel. La France avait été lentement unifiée par la monarchie, qui était parvenue à combattre les pouvoirs féodaux et à étendre progressivement le royaume, mais elle restait composée d'une grande diversité de provinces. C'est pourquoi le concept abstrait de nation présenta un immense avantage : il permit d'achever l'unification du pays, en masquant le fait qu'il était en réalité une mosaïque. Cependant, l'inconscient national reste imprégné de la peur de voir la République se diviser, et que des tendances centrifuges se développent. Par exemple, le Conseil constitutionnel a refusé en 1991 de reconnaître l'existence du peuple corse, au motif que la constitution française statue que « *La nation est une république indivisible* », phrase directement héritée de la Révolution³⁸.

³⁶ Citron, Suzanne, *Le mythe national, l'histoire de France revisitée*, Paris, les Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, 2008.

³⁷ Weber, Eugen, *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983.

³⁸ Conseil constitutionnel, décision n°91290 D. C. du 9 mai 1991. De la même façon, le Conseil constitutionnel déclara que la Charte des langues régionales ou minoritaires était contraire aux lois de la République et rappela que « la langue de la République est le français », ce qui était également mentionné à l'article 2 de la

Il réside là une différence fondamentale entre la Suède et la France. L'histoire de la nation suédoise a dû s'adapter à des pertes territoriales successives (possessions autour de la Baltique, Finlande, puis Norvège). Alors que le rêve de grandeur suédoise s'éloignait, les gouvernants suédois se sont concentrés sur la politique intérieure et ont édifié l'Etat-providence. Ceci se reflète dans un récit identitaire centré sur le peuple, et empli de valeurs telles l'égalité et la valorisation de la pauvreté. En France au contraire, l'histoire de la nation peut se résumer en une lutte pour rassembler des peuples divers, l'unification du pays ayant été réalisée par la monarchie, et parachevée par les révolutionnaires qui la transposèrent sur le plan du droit et des valeurs³⁹. La liberté, l'égalité et la fraternité, comme le concept de nation, ont eu un effet fondamentalement unificateur. L'égalité n'est pas seulement une valeur abstraite, c'est aussi le fondement de tout le système juridique. Le principe « d'égalité des citoyens devant la loi » est appliqué par les tribunaux en vertu (notamment) de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, toujours en vigueur⁴⁰. L'importance du principe d'égalité est fondamentale dans la vie quotidienne. Mais il a aussi des inconvénients, parce qu'il empêche les autorités de prendre en considération la diversité, bloquant l'adoption de lois spécifiques à tel ou tel groupe de population. C'est pourquoi le multiculturalisme n'appartient pas à la culture politique française. La deuxième valeur fondamentale, la liberté, est accordée à tous les individus sans aucune considération de liens d'appartenance à des communautés. L'Etat est neutre, avec une forte séparation entre les sphères publique et privée. Lorsque la liberté individuelle se combine à l'égalité, cela signifie que tout élément de diversité relève de la sphère privée. Cela conduit à un autre principe fondamental, la laïcité, valeur au nom de laquelle furent menées des batailles épiques au cours du 19^{ème} siècle⁴¹. La laïcité signifie avant tout que la religion relève exclusivement de la sphère privée, étant entendu, bien sûr, que la liberté de conscience est garantie par la loi. C'est au nom de la laïcité qu'a été votée,

Constitution. Cependant, la Constitution a été modifiée le 23 juillet 2008. L'article 75-1 proclame que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

³⁹ On peut ajouter que la constitution d'un empire colonial relevait du même récit « rassembleur » et unificateur, en particulier sous la 3^{ème} République.

⁴⁰ On en a tiré par exemple le très important principe d'égalité des citoyens devant le service public et ses nombreuses déclinaisons (devant la justice, devant les concours publics, etc...).

⁴¹ L'article 1 de la Constitution de 1958 énonce que « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, pour tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée ».

en 2004, la loi encadrant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles publiques⁴². Enfin, la fraternité n'est pas fondée sur l'appartenance à une identité culturelle commune, mais plutôt sur la volonté d'être un membre actif de la République. Comme l'a écrit Cécile Laborde, « le lien unissant les citoyens serait affecté si la société était éclatée en une collection de groupes identitaires désirant la reconnaissance de leur différence au lieu de travailler à l'intérêt public »⁴³. Enfin, le récit identitaire français insiste sur la portée universelle de ses éléments. Mais l'universalisme à la française est différent de la conception de l'universalisme défendue, par exemple, par le sociologue allemand Ulrich Beck, selon qui l'universalisme est une double appartenance : l'individu est citoyen à la fois de son pays et de l'humanité⁴⁴. Le concept français d'universalisme appartient à une catégorie plus ancienne : c'est un universalisme impérialiste⁴⁵, qui apporte au monde des valeurs pour tous les hommes et toutes les époques. Le récit identitaire français prétend que la France a inventé ces valeurs, et les a exportées au monde entier. Le discours colonial français, par exemple, était typique de cette volonté « d'exporter généreusement la civilisation »⁴⁶.

L'universalisme, combiné avec les autres éléments du récit identitaire national, explique l'attitude de la France vis-à-vis de l'immigration. Tout se passe comme si les immigrés devaient s'intégrer à la nation par eux-mêmes, étant donné qu'ils sont libres et égaux, et que le modèle républicain est si universel qu'ils ne peuvent qu'avoir la volonté de participer de la fraternité républicaine en l'adoptant... Cela explique pourquoi la France est dépeinte comme un Etat assimilationniste. Mais une façon plus précise de décrire la posture française serait de parler d'un universalisme à la fois généreux, impérialiste et égalitaire. Malheureusement, les meilleures intentions ont parfois des effets pervers... La traditionnelle passivité de la France en matière d'immigration a pu fonctionner avec les premières vagues d'immigration en

⁴² Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004. Bowen, John, Why did the French rally to a Law Against Scarves in Schools ? *Droit et société*, 2008/1, n°68, pp. 33-52.

⁴³ Laborde, Cécile, The Culture(s) of the Republic. Nationalism and Multiculturalism in French Republican Thought, *Political Theory*, Oct. 2001, vol. 29, n°5. pp. 716-735.

⁴⁴ Beck, Ulrich, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Paris, Aubier, 2006.

⁴⁵ Blanc-Noël, Nathalie, Hégémonie et culture dans la mondialisation : trois paradigmes et une exception française, in : Bergès, Michel (dir.) *Penser les relations internationales*, Paris, l'Harmattan, 2008.

⁴⁶ Un exemple célèbre de cette argumentation figure dans un discours de Jules Ferry exhortant ses concitoyens à soutenir les conquêtes coloniales. Ferry, Jules, Les fondements de la politique coloniale, discours prononcé à la Chambre des députés le 28 juillet 1885. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/Ferry1885.asp>.

provenance de pays voisins, en particulier avec les nombreux réfugiés politiques partageant les idéaux de la République. Mais des difficultés apparurent dans les années 70, avec l'immigration en provenance du tiers-monde, même si les migrants des anciennes colonies partageaient déjà la culture politique française (L'école de Jules Ferry fut exportée dans les colonies). Or cette acculturation des immigrés aux valeurs françaises, tant culturelles que politiques, commencée dès avant leur arrivée, au sein de l'empire colonial, a permis aux émetteurs du récit de négliger le phénomène et d'ignorer la diversité⁴⁷... Sans doute ont-ils crû possible de faire l'économie d'une remise en question du récit identitaire, d'autant que celui-ci est fondé sur les bastions de l'universalité et de l'égalité⁴⁸... Jusqu'à ce que la diversité interpelle le récit... A partir des années 1980 en effet, on reconnut de plus en plus fréquemment que le récit identitaire national n'était plus en adéquation avec la réalité, jusqu'à ce que les deux candidats aux élections présidentielles de 2007 introduisent le sujet dans la campagne électorale pour la première fois⁴⁹.

Ainsi, on peut dire que le contenu des récits identitaires nationaux suédois et français déterminent pour une grande part la façon dont les deux pays s'adaptent à l'accélération de la mondialisation culturelle. En Suède, où le peuple et la nation sont synonymes, il fut considéré comme logique d'étendre les bénéfices de l'Etat-providence, de la « maison du peuple » à tous les citoyens, quelle que soit leur origine. Le passage d'une position assimilationniste au multiculturalisme doit être vu non comme une mutation des valeurs traditionnelles du récit identitaire, mais comme leur extension. Et lorsque le récit identitaire conjuga bien-être économique et internationalisme, ces valeurs furent transposées aux immigrés dans la sphère de la politique intérieure. Au contraire, la France ne s'est jamais vraiment considérée comme un pays multiculturel. Le récit identitaire français, élaboré dans le but de rassembler des peuples différents et d'assurer la cohésion nationale ne peut se permettre le luxe d'ouvrir les portes à la diversité. Les opposants au multiculturalisme

⁴⁷ C. Wihtol de Wenden rappelle que, du fait de leur parfaite acculturation à la culture française, les immigrés, notamment algériens, ont aussi joué le jeu du discours républicain pour tirer partie de leurs relations avec les autorités. Wihtol de Wenden, Catherine, Multiculturalism in France, *International Journal on Multicultural Societies*, 2003, vol. 5, n°1, pp. 77-87.

⁴⁸ Le mythe du retour des immigrés dans leur pays d'origine fut également important. Voir Coulet, Cyril, dans ce numéro.

⁴⁹ Nicolas Sarkozy souhaita que l'on ouvre le débat sur « la crise de l'identité nationale », et Ségolène Royal proposa que chaque Français déploie un drapeau sur son balcon le jour de la fête nationale... Manifestation de patriotisme, qui d'ordinaire, est jugée suspecte en France, contrairement à ce qui se passe en Suède...

sont nombreux en France, leur argument favori étant que le multiculturalisme engendrerait la création de « communautés » qui mettraient la République en danger. Cependant, depuis les années 1990, le récit identitaire sonne de plus en plus faux. Aujourd'hui, on observe qu'un malaise plane autour de ces questions⁵⁰. D'une part, le récit identitaire rigide, égalitariste, semble fermé à toute évolution, et d'autre part, le sentiment qu'il ne correspond plus à la réalité se développe. Il en résulte une impression générale d'incertitude, à la fois dans la manière de formuler le problème et de concevoir des réponses. Pourtant des efforts sont faits pour adapter le récit identitaire à la réalité. Dans la mondialisation actuelle, il serait insensé de continuer à prétendre que le pays est homogène... Il est inutile de mentionner les innombrables artistes étrangers qui ont contribué au patrimoine culturel de la France, de Léonardo da Vinci à Picasso en passant par Jacques Brel et Johnny Halliday – ou de dissimuler le fait que le président de la République est le fils d'un immigré hongrois et qu'il a épousé une Italienne... La réalité sociologique de la France est incontestablement métissée, et même comparativement très métissée puisqu'elle est le premier pays d'immigration en Europe. C'est pourquoi le pays devra trouver un moyen de passer d'un récit égalitariste, faussement uniformisant, à un récit tout aussi égalitariste et universel, mais capable de rassurer les citoyens les plus divers sur leur appartenance effective à la nation.

3 – Les modèles suédois et français d'intégration.

A partir des années 1970, la Suède mit en œuvre une ambitieuse politique d'intégration. La politique d'assimilation fut remplacée par le multiculturalisme à partir de la réforme constitutionnelle de 1974⁵¹. Les immigrants se virent reconnaître certains droits en matière culturelle ; cette liberté était conditionnée par trois principes : l'égalité, la liberté de choix, et la coopération. L'égalité signifiait la reconnaissance de l'égalité entre les citoyens suédois et les migrants en termes de droits, d'opportunités

⁵⁰ Sala Pala, Valérie, Simon, Patrick, *Public and Political Debates on Multicultural Crises in France*, EMILIE-Reports on Multiculturalism Debates, May 2007. <http://www.eliamep.gr>.

⁵¹ Harald Runblom remarque qu'avant cette date « *L'attitude officielle était que les immigrants devaient devenir des Suédois* », et il cite une déclaration faite par le ministre des Affaires étrangères Östen Undén en 1945 au sujet des 30 000 Baltes qui étaient arrivés sur le territoire à la fin de la guerre : « *Il vaudrait mieux pour ces groupes qu'ils retournent chez eux pour travailler à l'édification de leur pays et de leur patrie, l'Union soviétique. S'ils devaient rester en Suède, on attendrait d'eux qu'ils deviennent des Suédois et se conduisent en Suédois* ». Runblom, Harald, *Swedish Multiculturalism in a Comparative European Perspective*, *Sociological Forum*, 1994, vol. 9, n°4, pp. 623-640.

et de devoirs. La liberté de choix signifiait que les immigrés avaient désormais la possibilité de conserver leur culture d'origine, et la coopération signifiait que les populations majoritaire et minoritaires devaient vivre en bonne entente. Cette réforme aboutit également en 1975 à l'octroi aux immigrés du droit de vote aux élections locales. Elle fut aussi prolongée, plus tard, par la reconnaissance des droits culturels des minorités indigènes : en 2000, cinq groupes culturels minoritaires furent officiellement reconnus : les Sâmes, les Finnois suédois, les Tornedalers⁵², les Roms, et les Juifs. Leurs langues sont officiellement reconnues comme langues du royaume⁵³.

Dans les années 1980, avec la création du Bureau de l'Immigration, un ambitieux programme d'intégration fut mis en œuvre, centré sur l'apprentissage de la langue et la formation professionnelle. Mais ce programme ne fut pas couronné de succès. On s'aperçut qu'il entraînait une dépendance à l'aide sociale, en particulier parce que les logements attribués aux migrants étaient situés dans des zones où le chômage était élevé. A cette époque, le concept même de multiculturalisme fut critiqué, comme dans les autres pays l'ayant adopté : on accusait le multiculturalisme d'engendrer des effets pervers, par exemple de figer les contours des communautés culturelles, et de ne pas tenir compte de la liberté individuelle de choisir sa propre culture ou de se référer à une culture métissée. De plus, il apparaissait que les immigrés étaient confrontés en Suède à différentes formes de discriminations. C'est pourquoi un ombudsman contre les discriminations ethniques fut mis en place en 1986. La Suède fut ainsi l'un des premiers pays européens à reconnaître officiellement la discrimination pour la combattre. Mais les critiques émirent aussi l'idée que le multiculturalisme suédois n'était pas authentique, car la Suède n'avait pas complètement abandonné certains aspects de l'ancienne politique assimilationniste. Par exemple, en 1986, le gouvernement précisa que le multiculturalisme était placé « *dans le cadre des normes fondamentales qui sont valables pour la coexistence des êtres humains dans la société* ». En d'autres termes, si les immigrés se voyaient reconnaître par la Constitution la liberté de

⁵² Habitants de la région frontalière avec la Finlande, le Tornedal, qui parlent le Meänkieli, mélange de suédois, finnois et same.

⁵³ Voir l'interview de Riina Heikkilä dans ce numéro.

choisir la culture de leur choix, ce choix ne devait pas entrer en contradiction avec les valeurs et normes fondamentales de la société suédoise.

Dans les années 1990, on se référa à un nouveau concept, la diversité, qui détrôna celui de multiculturalisme. L'intégration ne fut plus définie comme un processus unilatéral consistant à intégrer des migrants dans la société, mais comme un processus d'adaptation mutuelle. Cependant, la nouvelle politique de diversité n'apporta pas d'amélioration sensible à la situation de l'immigration en Suède, en partie du fait de la crise économique qui toucha particulièrement les immigrés à cette époque⁵⁴. De 2000 à 2008, le gouvernement suédois prit une série de mesures pour promouvoir l'intégration. En 2007, un ministère pour l'Intégration et l'Égalité des Genres fut créé. Sa politique se fondait sur le rapport « *La Suède, avenir et diversité – de la politique d'immigration à la politique d'intégration*⁵⁵ ». La diversité devait être prise en compte dans l'élaboration de toutes les politiques publiques, à tous les niveaux. L'accent était également mis sur la lutte contre les discriminations ethniques et le racisme. Les actions menées en faveur de l'intégration étaient axées sur la création d'opportunités permettant aux individus de se prendre en charge par eux-mêmes et de participer à la société, ceci dans le respect des valeurs démocratiques, ainsi que de l'égalité en droit et en opportunités des femmes et des hommes. De plus, depuis les élections de 2006, le discours officiel souligne que la population suédoise devient âgée et que le pays aura besoin de main-d'œuvre à l'avenir.

En 2007, le MIPEX (*Migrant Integration Policy Index*)⁵⁶ a classé la Suède en première position d'une liste de 28 pays, pour l'intégration des immigrés en provenance de pays non-européens (la France était classée 11^{ème}). Néanmoins, la nature du multiculturalisme suédois est toujours débattue. D'une part, il est remis en question par ceux qui pensent qu'il a échoué, pointant l'augmentation des discriminations, du racisme et des émeutes urbaines telles celles qui se sont

⁵⁴ Sainsbury, Diane, Immigrants' Social Rights in Comparative Perspective : Welfare Regimes, Forms in Immigration and Immigration Policy Regimes, *Journal of European Social Policy*, 2006, vol. 16, pp. 229-244.

⁵⁵ SOU 1997:55.

⁵⁶ Le MIPEX est un projet financé par l'Union européenne. Produit par un consortium de différentes organisations européennes, sous la houlette du British Council, il est établi sur la base de 140 indicateurs. <http://www.integrationindex.eu>.

déroulées à Malmö en 2007 et 2008⁵⁷. D'autre part, le multiculturalisme a été remis en question au niveau conceptuel, car il reste imprégné de l'assimilationnisme plus ancien. Par exemple, sur le site internet *Sweden abroad*, le discours officiel précise que le but de la politique d'immigration est d'aider les immigrés à « *devenir des membres pleinement agissants de la communauté* »⁵⁸. Ou encore, dans le rapport *La politique d'intégration pour le 21^{ème} siècle*, le gouvernement précise que le processus d'intégration est lié à la condition, par exemple, du respect mutuel des différences culturelles, « *tant qu'elles n'entrent pas en conflit avec les valeurs démocratiques de la société* »⁵⁹. Plusieurs chercheurs en sciences sociales pensent, tels Charles Westin, que « *de façon officieuse c'est l'assimilation qui est toujours considéré comme la meilleure solution. L'intégration à la suédoise n'est qu'une forme d'assimilation subtile* » par les moyens de « *mécanismes bureaucratiques de contrôle sociétal* »⁶⁰. Une autre critique souvent formulée en Suède est que le débat sur la diversité culturelle porte en réalité sur les différences ethniques. Selon Magnus Nilsson, par exemple, « *le discours dominant sur la Suède multiculturelle se fonde sur un récit centré sur une opposition entre un passé culturellement homogène et un présent qui, en raison de l'immigration, est devenu culturellement divers* »⁶¹. Ainsi, selon Alexandra Ålund, l'immigration est assimilée à la déviance et objet de discrimination⁶².

Le multiculturalisme suédois, si généreux qu'il soit, contient indéniablement une dimension assimilationniste. Cependant, il faut remarquer que l'accent qui est mis par les autorités sur les valeurs démocratiques communes et sur l'intégration mutuelle permet à la Suède d'éviter les inconvénients et les dérives du multiculturalisme. La reconnaissance qu'un certain nombre de cultures forme une nation n'est, en effet, pas dénuée d'ambiguïté, car les contours et le nombre de ces

⁵⁷ Pour un aperçu de la réalité des "banlieues" à la suédoise, voir : Caldwell, Christopher, Islam on the Outskirts of the Welfare State, *The New York Times*, February 5th, 2006. (en ligne).

⁵⁸ http://www.swedenabroad.com/Page_43018.aspx.

⁵⁹ Regeringskansliet, Integrationspolitik för 2000-talet, 2001/02:129.

⁶⁰ Westin, Charles, Striking a Balance Between Diversity and Social Cohesion : Examples from Sweden. National Europe Centre Paper n°74. Papier présenté à la conférence *The Challenges of Immigration and Integration in the European Union and Australia*, 18-20 February 2003, University of Sidney.

⁶¹ Nilsson, Magnus, Diversity and Homogeneity in a « Multicultural Society » : A Critique of the Pervasive Picture of Collective Identities.

<http://imer.uib.no/14Nordic/Papers%20fra%2014%Migrasjonsforskerkonferanse/Nilsson.pdf>.

⁶² Ålund, Alexandra, Swedish Multi-cultural Society, *Soundings*, 1998, vol. 9, pp. 176-180.

cultures résultent toujours, au fond, d'un choix arbitraire. Par ailleurs, lorsqu'un certain nombre de cultures font l'objet d'une reconnaissance officielle, il faut se demander quelle est la liberté d'un individu de se reconnaître ou non en elles, ou d'appartenir à plusieurs cultures à la fois... Et que dire du relativisme culturel extrême, qui tolère que des individus, en particulier des femmes, soient opprimés ou subissent des mutilations physiques « au nom de leur culture », ou que des tribunaux punissent les crimes d'honneur moins sévèrement « étant donné la culture du coupable »... Enfin, quel est le sens de l'appartenance à une « culture immigrée » après deux, trois ou même quatre générations passées dans le pays d'accueil ?... C'est pourquoi il semble que le modèle suédois d'intégration évite le plus possible les écueils potentiels du multiculturalisme, en établissant un équilibre entre d'une part la reconnaissance que la Suède accueille désormais une diversité de populations d'origine différente - et qu'il s'agit d'une chance pour un pays dont la population est vieillissante, et d'autre part le fait que la cohésion sociale ne peut être assurée que dans le respect de valeurs démocratiques communes.

En France, pays qui ne s'est jamais vraiment représenté comme un pays abritant une diversité culturelle, les politiques d'immigration ne sont pas nommées comme telles ni élaborées comme des politiques distinctes de la politique sociale générale. En vertu de la nature égalitariste du droit français, les autorités ne peuvent et ne doivent pas faire de différences entre les nationaux et les immigrés. Ce qui ne signifie pas que rien n'est fait. Par exemple, à la fin des années 1980, un vaste programme baptisé « Politique de la ville » fut mis en place ; officiellement, il ne ciblait ni l'intégration ni l'immigration, mais les « quartiers difficiles », dont les immigrés composent la grande majorité de la population. Au cours des années 1980 cependant, sous la pression de mouvements sociaux tels que le mouvement Beur, SOS racisme et Touche pas à mon pote, les choses commencèrent à évoluer. On commença à se rendre compte que la France était plus diverse que son récit identitaire ne le prétendait.

En 1989, la création du Haut conseil à l'intégration constitua une reconnaissance officielle de la diversité. Il donna une définition de l'intégration qui

rejetait la notion d'assimilation⁶³. La doctrine du Haut conseil cherchait à établir un équilibre entre les valeurs républicaines traditionnelles et la nécessité de s'adapter aux réalités sociologiques du pays. Il déclara premièrement que l'intégration est un processus individuel et que l'Etat ne reconnaît pas de communautés institutionnalisées, ce qui mettrait la nation en danger. Deuxièmement, il fit de l'accès à la citoyenneté le centre du processus d'intégration, sachant que le code français de la nationalité est l'un des plus ouverts au monde⁶⁴. Troisièmement, le concept d'intégration est lié au principe d'égalité. Cependant, bien que le tabou sur la diversité de la société française soit moins présent de nos jours, la France éprouve toujours des difficultés à se représenter comme ethniquement diverse. En fait, le pays est confronté à un conflit de valeurs : égalitaristes et universalistes d'une part ; démocratiques et ouvertes à l'Autre d'autre part. Toutefois il faut souligner que le concept d'assimilation est unanimement rejeté. Dans les années 2000 cependant, les choses ont considérablement évolué. De nombreux débats ont été ouverts, tels que le débat sur le colonialisme et sa reconnaissance, et diverses mesures ont été prises pour résoudre concrètement les problèmes liés à l'intégration.

Cependant, on peut remarquer que ce n'est pas avant « l'affaire du foulard »⁶⁵ et surtout des émeutes de novembre 2006⁶⁶, que les choses ont changé de façon radicale. Ces émeutes, déclenchées par la mort de deux jeunes dans un transformateur électrique, durèrent trois semaines et furent dirigées contre les institutions ; elles furent une surprise pour le grand public. Les politiques, les médias et les intellectuels tendirent à les interpréter comme une manifestation de l'émergence du « communautarisme appelant à une forte réaction républicaine »⁶⁷. Mais plusieurs sociologues démontrèrent que les émeutes, « *loin d'exprimer des revendications communautaires, exprimaient la demande d'une application réelle du*

⁶³ Haut Conseil à l'Intégration, *L'intégration à la française*, Paris, UGE, 1993, coll. 10/18.

⁶⁴ Toutefois, l'attribution de la nationalité étant une compétence étatique, on constate aujourd'hui que l'application de ce tend à être plus restrictive.

⁶⁵ L'affaire « du foulard » débuta en 1989, et de nombreux événements similaires se sont produits depuis. Mais en 2003-2004, cette question fut intensément débattue, et fit l'objet d'une large couverture médiatique, dans le contexte du développement du fondamentalisme islamique et de la création du Comité de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, nommé par Jacques Chirac en 2003 (Commission Stasi). Une mission parlementaire d'information sur la question des signes religieux à l'école fut aussi créée en 2003. Enfin, en mars 2004 fut adoptée la Loi sur les signes religieux à l'école.

⁶⁶ Schnapper, Dominique, L'échec du « modèle républicain ? op. cit. Wieworka, Michel, L'intégration : un concept en difficulté, *Cahiers internationaux de sociologie*, 2008-2, n°125, pp. 221-240.

⁶⁷ Sala Pala, Simon, op. cit.

*principe républicain d'égalité, de la part de jeunes citoyens français qui font quotidiennement l'expérience de la ségrégation, du racisme et du chômage, ainsi que de l'exclusion des moyens traditionnels d'expression politique »*⁶⁸. Quoiqu'il en soit, ces événements agirent comme un électrochoc et furent suivis de réactions institutionnelles.

En 2006, une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) fut créée. La même année, le gouvernement, prenant acte du fait que les deux-tiers des immigrants ne maîtrisent pas bien la langue française, créa un Diplôme initial de langue française (DILF), destiné à valider un niveau basique de français pour tous les étrangers. Ce diplôme est aujourd'hui une condition pour l'obtention d'un permis de résidence. Ce qui peut être considéré soit comme un renforcement du code de la nationalité, soit comme un progrès, car à ce jour, il est en pratique extrêmement difficile pour les migrants de trouver un cours de français gratuit et de bonne qualité, adapté aux besoins du marché de l'emploi⁶⁹. De plus, des efforts ont été faits pour augmenter la visibilité de la diversité ethnique dans les médias. De nombreuses chaînes et agences de publicité font en sorte que la diversité sociologique de la France soit mieux représentée sur les écrans, bien que cela soit souvent jugé insuffisant par les associations représentant les « minorités visibles ». En 2006, le journal de 20 heures de Tf1 a été attribué à un journaliste noir, Harry Roselmack. Cette nomination souleva une controverse, en dépit du fait que ce journaliste est originaire de Martinique, qui est possession française depuis... le 17^{ème} siècle, c'est-à-dire depuis plus longtemps que la région de Nice ou la Savoie... Le ridicule de cette controverse illustra l'urgence de mener une réflexion collective sur la diversité⁷⁰. En juin 2007, pour la première fois, un Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire fut mis en place,

⁶⁸ Ibid. Voir aussi : Sala Pala, V. Novembre 2005 : sous les émeutes urbaines, la politique. *French Politics, Culture and Society*, 2006, vol. 24, n°3, pp. 111-129. Muchielli, L. Le Goaziou, V. (eds.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2006. Lagrange, H. Oberti, M. (eds.), *Emeutes urbaines et protestation, une singularité française*, Paris, Presses de Science po, 2006. Schnapper, Dominique, *L'échec du modèle républicain ?* op. cit.

⁶⁹ L'enseignement du français aux immigrants relève du domaine associatif, mais il n'existe rien de systématique. Aujourd'hui, beaucoup de gens vivent en France, en particulier des femmes sans emploi, sans aucune capacité de lire ou d'écrire ou presque. En ce qui concerne les enfants, il existe des classes d'accueil, mais en nombre tout à fait insuffisant et les conditions d'enseignement y sont le plus souvent désastreuses (classes bondées, enfants de tous âges et de tous horizons, enseignants spécialisés peu nombreux...). La différence avec la situation en Suède est frappante.

⁷⁰ Harry Roselmack est, depuis, devenu une personnalité très populaire.

avec pour objectif de mettre en œuvre une politique d'intégration et de combattre l'immigration illégale. Le nom et les missions de ce nouveau ministère subirent de nombreuses critiques. L'opposition refusa l'idée de lier immigration et identité nationale. Cependant, quelle que soit la maladresse entourant l'intitulé et les missions du nouveau ministère, il faut reconnaître que son existence marque une reconnaissance profonde du fait qu'un changement d'attitude est nécessaire. Le 2 novembre 2009, le gouvernement français a pris une mesure inédite, en lançant un grand débat sur l'identité nationale. Les Français furent invités à donner sur un site Internet leur définition de la nation, et des débats furent menés dans les préfectures et les écoles. Selon les termes d'Eric Besson, ministre de l'Identité nationale, ce grand débat devait « *permettre de valoriser l'apport de l'immigration à l'identité nationale, et de proposer des actions permettant de mieux faire partager les valeurs de l'identité nationale à chaque étape du processus d'intégration* »⁷¹. La méthode choisie par la France est innovante, et témoigne de la prise de conscience qu'un changement est nécessaire pour répondre aux conditions sociologiques réelles du pays. Mais on peut se demander quelle utilisation sera faite des résultats, et si un nouveau récit identitaire peut réellement émerger d'un tel débat. Or il semble que tel n'était pas l'objectif, puisque les premières mesures annoncées suite au grand débat sont des mesures classiques de réaffirmation de la posture assimilationniste : apposition du drapeau tricolore sur chaque école et affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, renforcement de l'éducation civique, renforcement du Contrat d'accueil et d'insertion⁷², etc.

Malgré tout, si l'on examine plus précisément la politique d'intégration menée par la France, on peut s'apercevoir qu'elle ne correspond pas tout à fait au modèle assimilationniste. Si le carcan des principes égalitaristes et universalistes s'impose aux politiques d'intégration, le multiculturalisme n'est pas absent de la société française. L'assimilationnisme à la française peut être décrit comme un cadre universaliste général, derrière lequel les différences appartiennent à la sphère privée, et sont tout à fait tolérées... dans la limite de la loi. De plus, les nécessités sociales ont fait évoluer ce cadre. Selon Patrick Weil, la mise en place de la carte de résident

⁷¹ <http://www.debatidentitenationale.fr> – Rubrique « les premières propositions d'Eric Besson ».

⁷² Le Contrat d'accueil et d'insertion, obligatoire depuis le 1er janvier 2007, impose une journée de formation civique, une formation linguistique si les résultats à un test de français sont insuffisants, et une journée d'information « Vivre en France » présentant les démarches à effectuer.

de 10 ans en 1984 correspondait déjà à une reconnaissance officielle de l'immigration comme phénomène durable. De plus, il constate le droit français de la nationalité est le plus ouvert en Europe, ce qui est aussi un signe de reconnaissance⁷³. Cependant, il estime que la France ne fait pas assez en matière de lutte contre les discriminations, et écrit que « *ce qui manque encore, c'est une meilleure prise en compte de cette diversité dans l'histoire et dans le récit national. Une nation, c'est aussi une narration, en permanence sur l'établi, qui permette à des citoyens aux passés différents de se retrouver en elle* »... Et il estime qu'il faudrait retoucher le récit identitaire national de façon à faire comprendre que « *c'est dorénavant la vie en commun sur le sol de France et non l'origine qui est le terreau de la communauté des citoyens* ». De plus, Patrick Weil estime que la culture juridique et politique égalitaire de la France est un bon outil pour élaborer une politique d'intégration satisfaisante, à condition que l'égalité soit mise en avant et s'accompagne de mesures anti-discriminatoires. De même, selon l'anthropologue Jean-Loup Amselle, la France est plus multiculturelle qu'on ne le prétend généralement⁷⁴. Premièrement, l'assimilationnisme n'a jamais été facile à mettre en œuvre, comme en témoignent la relative tolérance légale pour des pratiques telles que la polygamie. De plus, une forme de multiculturalisme s'est développée sous couvert des politiques sociales « d'exclusion positive », qui sont destinées à certains secteurs socialement désavantagés, au prétexte que le modèle social y a échoué (par exemple la politique de la ville déjà mentionnée). Cependant, selon Amselle, ce type de politique ne saurait créer que davantage d'exclusion. Une bonne politique d'intégration devrait consister au contraire à ouvrir les quartiers difficiles et à favoriser la mixité sociale. Il estime que le multiculturalisme qui est en train d'apparaître en France est en fait basé sur des considérations ethniques et oppose une « ethnicité française » à des « communautés minoritaires ». Il trouve ceci très dangereux, car le risque est que des « identités de consolation », telles l'islamisme radical, ne se développent. De fait, on peut constater que le terme de « communauté » est tout récemment apparu dans les médias, et de plus en plus utilisé par les journalistes comme une façon politiquement correcte de décrire toute partie de la population française qui ne correspond pas à une image mythique, mais fautive, de « l'ethnicité

⁷³ Weil, Patrick, *La république et sa diversité*, Paris, Seuil, 2005. Coll. La république a des idées.

⁷⁴ Amselle, Jean-Loup, *Vers un multiculturalisme français*, Paris, Flammarion, 2001, coll. Champs.

française ». Cette façon très peu française, et certainement importée des Etats-Unis, de s'exprimer est problématique, car en France, on l'a vu, les communautés n'ont aucune existence légale. Le caractère flou et le contenu racial de ce terme sont également dangereux en termes de cohésion sociale. C'est pourquoi Jean-Loup Amselle rappelle que chacun a le droit de choisir l'identité qu'il souhaite. La valeur de la posture républicaine est qu'elle « *consiste à déconstruire les identités particulières pour protéger ce qu'il y a d'universel en chacun d'entre nous* ». Et il suggère qu'une bonne politique d'intégration serait d'enseigner comment les identités sont devenues ce qu'elles sont, comment elles furent historiquement et socialement construites, afin de désamorcer les revendications particulièrement dangereuses de certains groupes sociaux. L'adaptation du récit identitaire national nous semble relever de cette nécessité.

Conclusion

La France et la Suède, comme d'autres pays européens, sont confrontés à la nécessité de faire évoluer leur récit identitaire national pour l'adapter à l'évolution de la mondialisation culturelle. Les récits identitaires ont été construits pour répondre à des situations historiques, or elles évoluent aujourd'hui plus vite que jamais. Le cas suédois montre qu'une modification radicale et soudaine du récit identitaire ne peut avoir d'effets immédiats, tandis que l'attachement de la France à un récit obsolète n'a guère d'effets plus positifs. De plus, les deux exemples montrent que le multiculturalisme comme l'assimilationnisme peuvent tous deux avoir des effets négatifs sur la cohésion nationale. C'est pourquoi les deux pays tentent de trouver un équilibre entre un système universaliste et démocratique et la reconnaissance de la diversité. Afin de résoudre ce problème difficile, il nous semble utile de se remémorer les leçons de l'histoire, en particulier de méditer les apports des travaux d' « histoire globale ». Ils montrent que la diversité a toujours été présente dans l'histoire de l'humanité et que les frontières des cultures sont en constant mouvement, à des rythmes divers. Dans la mondialisation actuelle, elles évolueront, s'effaceront ou se fondront peut-être plus vite qu'auparavant, mais l'important est de comprendre que la mixité, les mélanges, ont toujours été une chance pour l'humanité. Comme l'écrit Jan Nederveen Pieterse, « *D'un point de vue historique, nous sommes tous des migrants* », parce que nos ancêtres ont tous voyagé vers les endroits d'où nous

sommes originaires⁷⁵. Il ne fait pas de doute que les récits identitaires nationaux sont appelés à évoluer dans un avenir proche, pour se rapprocher de la réalité historique, afin de répondre aux défis des sociétés contemporaines. La reconnaissance de l'hybridité de toute culture pourrait, de ce point de vue, constituer un outil utile à l'adaptation des récits identitaires, sur le chemin de la tolérance.

⁷⁵ Nederveen Pietersee, *Globalization and Culture*, op. cit. p. 32.